

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 11 mai 2020 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette  
Monsieur Serge Paquin  
Monsieur Jean-Pierre Pagé  
Madame Sylvie Lambert  
Monsieur Francis Bellemare  
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) : Aucune

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

La présente séance s'est tenue à huis clos conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation de la COVID-19 et de l'arrêté ministériel publié le 15 mars 2020 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Par ailleurs, afin de respecter les directives quant à la distanciation et les rassemblements, la séance s'est tenue par vidéoconférence.

**RÉSOLUTION : 2020-05-140                      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 11 mai 2020. Il est 19 h 02.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-05-141                      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

*Adoptée à l'unanimité*

**Première période de questions**

---

**Rapport du maire et des membres du conseil  
sur les activités municipales du mois d'avril  
2020**

---

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois d'avril 2020 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

**RÉSOLUTION : 2020-05-142                      Autorisation du paiement des comptes du  
mois d'avril 2020**

---

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes du mois d'avril 2020 qui se détaillent comme suit:

Service de la dette :	28 972,58 \$
Service de la paie :	193 836,96 \$
Dépenses incompressibles :	70 808,84 \$
Comptes à payer et prélèvements automatiques :	1 577 929,18 \$
<b>Total :</b>	<b>1 871 547,56 \$</b>

*Adoptée à l'unanimité*

---

**RÉSOLUTION : 2020-05-143                      Achat d'une dégeleuse - Affectation du surplus non autrement affecté de la Ville**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'acquisition d'une dégeleuse pour les besoins du services des travaux publics;

CONSIDÉRANT la facture de Avantis Coopérative d'un montant de 13 853,96 \$ incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2020 de la Ville et qu'il s'avère donc nécessaire d'affecter cette dernière au surplus non autrement affecté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'autoriser le paiement de la facture d'Avantis Coopérative d'un montant de 13 853,96 \$ incluant les taxes nettes pour l'achat d'une dégeleuse;

D'autoriser cette dépense à même le surplus non autrement affecté de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**RÉSOLUTION : 2020-05-144                      Acceptation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 14 et 27 avril 2020**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 14 et 27 avril 2020.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**RÉSOLUTION : 2020-05-145                      Destruction de documents selon le calendrier de conservation des documents de la Ville**

---

CONSIDÉRANT les listes des dossiers à détruire suivant les dispositions du calendrier de conservation des archives de la Ville jointes en annexe de la présente résolution pour le ou les services suivants :

- Loisirs, culture et vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de procéder à la destruction des dossiers actifs et semi-actifs énumérés dans les listes jointes à la présente résolution en application du calendrier de conservation des documents de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-05-146****Acquisition des lots 3 507 885 et 4 021 502 du cadastre du Québec**

---

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et la Caisse Desjardins du centre de Portneuf concernant l'acquisition des lots 3 507 885 et 4 021 502 du cadastre du Québec soit le terrain et le bâtiment occupé par la Caisse populaire Les Écureuils;

CONSIDÉRANT le projet d'acte d'acquisition préparé par Me Annie Dion, notaire, joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

D'acquérir les lots 3 507 885 et 4 021 502 du cadastre du Québec de la Caisse Desjardins du centre de Portneuf pour la somme de 20 000 \$ à laquelle s'ajoutent les taxes applicables;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillée, maire, et Me Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville l'acte d'acquisition préparé par Me Annie Dion, notaire.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-05-147****Acquisition du lot 3 507 067 du cadastre du Québec**

---

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Trépanier de vendre à la Ville le lot 3 507 067 soit un terrain situé en bordure de la rue Sauvageau;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville pour ce lot et les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT le projet d'acte d'acquisition préparé par Me Annie Dion, notaire, joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'acquérir le lot 3 507 067 du cadastre du Québec de Monsieur Jacques Trépanier pour la somme de 20 750,00 \$ à laquelle s'ajoutent les taxes applicables s'il y a lieu;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillée, maire, et Me Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville l'acte d'acquisition préparé par Me Annie Dion, notaire.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-05-148****Travaux de construction d'une piste multifonctionnelle en bordure de la Route 138 entre le parc des Berges et la rue Mathieu**

---

CONSIDÉRANT le projet de la Ville d'aménager une piste multifonctionnelle en bordure de la Route 138 afin de relier le parc des Berges et la rue Mathieu;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, ordonner des travaux de construction par résolution lorsqu'elle pourvoit à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux en utilisant une partie non autrement affectée de son fonds général;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

QUE le conseil est autorisé à faire effectuer les travaux pour la construction d'une piste multifonctionnelle en bordure de la Route 138 entre le parc des Berges et la rue Mathieu prévus aux plans et devis préparés par Arpo Groupe-conseil portant le numéro 019018-01;

D'autoriser le conseil à dépenser la somme de 330 052,75 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais et les taxes nettes afin de pourvoir au paiement du coût de ces travaux;

QUE le conseil approuve la somme de 330 052,75 \$ au fonds général de la Ville afin d'acquitter le coût de ces travaux.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-05-149**

**Octroi du contrat des travaux de construction d'une piste multifonctionnelle en bordure de la Route 138 entre le parc des Berges et la rue Mathieu**

CONSIDÉRANT le projet prévu par la Ville de construire une piste multifonctionnelle en bordure de la Route 138 entre le parc des Berges et la rue Mathieu;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Ville afin de procéder à la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la réalisation de ces travaux se détaillent comme suit:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Soumission (incluant les taxes)</b>
Pax Excavation Inc.	299 963,69 \$
Construction et Pavage Portneuf Inc.	331 326,48 \$
Rochette Excavation Inc.	333 898,90 \$
JM Demers Inc.	375 504,90 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de l'ingénieur du projet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pax Excavation Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Il est résolu d'octroyer le contrat de construction d'une piste multifonctionnelle à l'entreprise Pax Excavation Inc. suivant les conditions stipulées aux plans et devis préparés pour ce projet.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-05-150**

**Acquisition d'une souffleuse usagée dans le cadre d'une vente à l'enchère**

CONSIDÉRANT QUE le budget des immobilisations de la Ville prévoyait la remise à neuf d'une souffleuse de la Ville ou l'acquisition d'une souffleuse usagée en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a identifié une souffleuse intéressante pour nos besoins mise en vente le 28 avril 2020 aux Encans Ritchie Bros.;

CONSIDÉRANT le mandat confié au directeur du service des travaux publics par le conseil municipal pour enchérir sur cet équipement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona est l'adjudicataire de cet équipement dans le cadre de cette vente au montant de 47 547,91 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'affecter cette dépense au surplus accumulé non autrement affecté de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle, la Ville peut conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

QUE le conseil municipal confirme l'acquisition d'une souffleuse usagée suivant la vente à l'encan auprès des Encans Ritchies Bros. pour la somme de 47 547,91 \$ incluant les taxes;

QUE le conseil municipal autorise les services administratifs à payer la facture numéro 202019225060 des Encans Ritchies Bros.;

D'autoriser une dépense de 47 547,91 \$ incluant toutes les taxes à même le surplus non autrement affecté de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-05-151**

**Embauche d'un préposé au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

---

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un préposé au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les besoins de ce service en raison d'un départ;

CONSIDÉRANT la recommandation suivant l'affichage interne réalisé conformément à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De procéder à l'embauche de monsieur Alain Gendron au poste de préposé au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à titre d'employé permanent. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Donnacona.

*Adoptée à l'unanimité*

---

#### **Deuxième période de questions**

---

#### **Liste de la correspondance - avril 2020**

---

Dépôt de la liste de la correspondance du mois de avril 2020.

#### **Dépôt du rapport de gestion contractuelle pour l'année 2019**

---

Le greffier dépose le rapport de gestion contractuelle pour l'année 2019, comme le prévoit l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**RÉSOLUTION : 2020-05-152**

**Levée de la séance**

---

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 20 h 00.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire  
Président de l'assemblée

---

Pierre-Luc Gignac, greffier  
Secrétaire

